

SEANCE DU 20/06/2017

Convocation du **14 juin 2017**

Conseillers présents : 8 (HANDWERK Eric, KERN Simone, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, KLEIN Rémi, SORGIUS Christiane, VOLLMER Jean-Philippe, WAGNER André)

Conseillers absents : 3 (HEINTZ Laurent, HILT Joëlle, SCHWARZ Pierre)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 9 mai 2017
3. Attribution de participations aux frais de transport pour sorties scolaires au RPI d'Offwiller/Rothbach
4. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
5. Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire, Rémi KLEIN, déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame SORGIUS Christiane, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 MAI 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 mai 2017.

ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE TRANSPORT POUR SORTIES SCOLAIRES AU RPI D'OFFWILLER/ROTHBACH

La maire présente à l'assemblée deux demandes de participation aux frais de transport des sorties scolaires des écoles du RPI Offwiller/Rothbach.

Il rappelle qu'il a été convenu avec le mairie d'Offwiller que chaque commune participerait à hauteur de 50% les frais avancés par les coopératives scolaires.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide :

- De prendre en charge à hauteur de 50% les frais de transport engagés lors des sorties scolaires présentées,
- D'accorder à la coopérative scolaire de Rothbach du regroupement pédagogique intercommunal d'Offwiller/Rothbach une participation d'un montant de 248,70 €,
- D'accorder à la coopérative scolaire d'Offwiller du regroupement pédagogique intercommunal d'Offwiller/Rothbach une participation d'un montant de 341,73 €
(Soit une participation totale de **590,43 €** à verser aux coopératives scolaires du RPI)
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère}
CLASSE
SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
2^{ème} CLASSE**

Sur proposition du maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 mai 2017,

Considérant que l'agent concerné est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- ⇒ de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, soit 35,00 heures par semaine
- ⇒ de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classes à temps complet, soit 35,00 heures par semaine

Les présentes décisions prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2017.

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1^{ère}
CLASSE DES ECOLES MATERNELLES
SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE
2^{ème} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES**

Sur proposition du maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 mai 2017,

Considérant que l'agent concerné est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- ⇒ de créer un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet, soit 27,34 heures par semaine
- ⇒ de supprimer le poste d'ATSEM d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet, soit 27,34 heures par semaine

Les présentes décisions prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2017.

Signature du secrétaire de séance : SORGIUS Christiane
ROTHBACH, le 20/06/2017